

*Question présentée par le député :*

*M. Sylvain Thévoz*

*Date de dépôt : 28 janvier 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Renvoi vers l’Ethiopie : pourquoi ce zèle du Conseil d’Etat ?**

Alors que la situation en Ethiopie est jugée à risque par de multiples organisations internationales, la Suisse et son Secrétariat d’Etat aux migrations (SEM) ont décidé malgré tout de renvoyer des Ethiopiens par vol spécial. Le mercredi 27 janvier 2021 au soir, Tahir Telma, Arkisso Solomon, Teklu Feyisa et d’autres ont été déportés en Ethiopie, pays en guerre. A Genève, malgré une forte mobilisation citoyenne et associative et le recours d’avocats, le Conseil d’Etat n’a pas exercé sa marge de manœuvre pour surseoir à cette expulsion.

Je remercie par avance le Conseil d’Etat pour les réponses qu’il saura apporter à ces questions :

- *Tahir Telma a été arraché du service des urgences des HUG à Genève et embarqué de force dans un vol spécial pour Addis-Abeba. Est-il commun que la police se saisisse ainsi d’une personne aux HUG ?*
- *Pourquoi le Conseil d’Etat n’a-t-il pas utilisé sa marge de manœuvre pour s’opposer à ces renvois ?*
- *A Zurich, simultanément, deux ressortissantes éthiopiennes ont vu leur renvoi suspendu. Comment s’explique la différence d’appréciation entre Genève et Zurich ?*
- *Quelle est l’appréciation du CE concernant l’invitation de la Ligue suisse des droits de l’homme aux autorités cantonales de se saisir de ce dossier et d’interpeller les Autorités fédérales pour œuvrer à l’arrêt desdits renvois et questionner la validité de l’accord de réadmission signé entre l’Ethiopie et la Suisse ?*

- *Que pense faire le Conseil d'Etat afin que de telles expulsions vers un pays en guerre qui nuisent à l'image de Genève ne se reproduisent pas ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il été informé que le renvoi de ces personnes vers l'Ethiopie les expose à la mort ? A-t-il procédé à cette expulsion en conscience ?*